

En : 05 OCT. 2022

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle.

N° 202200547

Le Président de Limoges Métropole,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-46, R.151-18 et L.151-19,

VU la délibération en date du 19 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme de Isle,

VU le code de l'environnement, notamment l'article L.96-1-4,

VU notamment les documents annexés,

ARRÊTE, met à jour de suite à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle.

ARRÊTÉ

Article 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle sont mises à jour en ce que les documents annexés au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'ajout des annexes suivantes :

Article 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Isle et en ligne sur le site de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Isle et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, 19 rue Beaumont P 62200, le 05 OCT. 2022

Le Président,

Gilles GILBERT

Publié le : 06.10.2022

Pour le Président
Pour le Maire
Le Directeur d'Urbanisme Services
Sylvain ROQUES



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200547_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_ISLE.pdf
(.pdf, 3,7 Mo)



TÉLÉCHARGER